

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Sud Invest, intermédiaire en bourse informe le public que l'augmentation du capital social de Général Leasing **de 2 500 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **15 décembre 2005** et ouverte à la souscription le 22 mai 2006 conformément au prospectus d'émission, visé par le CMF sous le n° 06/527 du 28 avril 2006, a été réalisée par l'émission de **250 000 actions nouvelles** de nominal 10 dinars, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi fixé à **12 500 000 dinars divisé en 1 250 000 actions** de nominal 10 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

GENERAL LEASING

Siège social : rue du Lac d'Annecy - Les berges du Lac – Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de General Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 15 décembre 2005, d'augmenter le capital social de 2,5 MD en numéraire pour le porter de 10 MD à 12,5 MD et a donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour réaliser cette décision. Usant des pouvoirs qui lui ont été attribués, le conseil d'administration de General Leasing a fixé lors de sa réunion du 3 avril 2006 les conditions et les caractéristiques de cette opération qui sont les suivantes :

Caractéristiques de l'émission :

Montant de l'émission :

Le capital social sera augmenté de **2,5 MD** à souscrire en numéraire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 10 dinars l'action, soit à la valeur nominale de l'action, à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 250.000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'**1** action nouvelle pour **4** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. General Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 250.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **22 mai 2006** au **5 juin 2006** inclus.

Souscription publique

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **6 juin 2006**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Toutefois, cette date ne doit pas excéder les 3 mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **22 août 2006**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de Sud –Invest intermédiaire en bourse, sis Résidence Omar Bloc A 2^{ème} étage, Montplaisir Ennassim – 1073 Tunis et de tous les autres intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **10 dinars**, soit la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque du Sud Agence les Berges du Lac sous le n° **0401 5101 4042 0014 2205**.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le **15 juin 2006**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2006**.

Cotation en bourse

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de General Leasing inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées, à partir du **22 mai 2006**, droit de souscription détaché.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 250.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF, de la BVMT et aux quotidiens de la place.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **22 mai 2006** au **05 juin 2006 inclus**. Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par le STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM après la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM durant la période de souscription préférentielle, soit du **22 mai 2006** au **5 juin 2006** inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **06-527 du 28 avril 2006** sera mis, incessamment, à la disposition du public au siège social de General Leasing et auprès de Sud – Invest et de tous les autres intermédiaires en bourse.